

N°2026/22

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23/04/2026**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 21**

**Date de la Convocation : 10/04/2026**

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION  
COMMUNALE « PETITE VILLE DE  
DEMAIN »**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

**PRESENTS :**

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRE – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Teddy MEURDESOF – Alexis SEPTIFORT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire présente à l'assemblée les dispositions de l'article L. 2121-22 du CGT qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions thématiques.

Ces commissions, composées d'élus municipaux, sont formées pour étudier préalablement les questions qui sont soumises au Conseil Municipal et permettent d'étudier en profondeur les différents dossiers gérés par la Commune ou de faire des propositions de projets au Maire, au bureau ou au conseil municipal. Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles sont des organes de réflexion et de proposition.

Elles se réunissent à l'initiative du Maire Président de droit ou du Vice-président pour traiter tout sujet d'actualité.

Madame la Maire propose ainsi au Conseil municipal de créer en complément des 6 commissions thématiques arrêtées par la délibération n°2026/10 du 26 mars 2026 une commission « Petites Ville de demain » qui aura pour vocation principale de suivre la mise en œuvre et l'évaluation du programme à l'échelle de la commune.

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la création d'une commission « Petites Villes de demain ».

Considérant qu'après appel à candidatures lancé par Madame la Maire, le Conseil municipal constate qu'elle seule liste présente sa candidature :

- Mesdames et Messieurs Marie-José DUFOSSE-FRASER, Bernadette FEIRREIRA, Nathalie GERON, Julie BOUDAL, Stéphanie CAPPE, Laurent HOYEZ, Arnold CLAUSSE, Cameron GALVAIRE, Jean-Michel PASQUON, Thomas BRUNIAUX et George MOURARO.

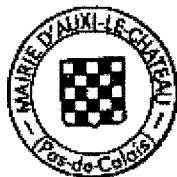
Considérant que le Conseil municipal donne unanimement son accord pour que le scrutin ne soit pas secret,

**Le conseil municipal,**

**Avoir procédé aux opérations de vote (21 voix obtenues pour la liste unique)**

- **DECLARE** membres de la commission « Petites ville de demain » :
  - Mesdames et Messieurs Marie-José DUFOSSE-FRASER, Bernadette FEIRREIRA, Nathalie GERON, Julie BOUDAL, Stéphanie CAPPE, Laurent HOYEZ, Arnold CLAUSSE, Cameron GALVAIRE, Jean-Michel PASQUON, Thomas BRUNIAUX et George MOURARO ;
- **PREND ACTE** que Madame la Maire présidera cette instance.

*Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.*



POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 23/04/2026

La Maire,

Aline GUILLUY